



## POSTULAT

**Auteur** Les Vert.e.s, par Céline Dessimoz  
**Objet** Plan de mobilité de l'administration cantonale compatible avec le Plan climat valaisan  
**Date** 07/03/2022  
**Numéro** 2022.03.041

Les employés d'État bénéficient actuellement d'un prix préférentiel de 30 francs par an pour obtenir un badge donnant accès aux parkings de l'État du Valais. Ce tarif de 2,50 chf par mois ne couvre ni les frais d'entretien d'une place de parc, ni le loyer pour la surface de terrain utilisée. Ce tarif, déconnecté du bon sens, est en totale inadéquation avec les actions menées pour promouvoir une mobilité multimodale répondant aux enjeux environnementaux/climatiques de notre canton.

La mobilité bénéficie d'un levier d'action important pour réduire nos émissions de CO<sub>2</sub>. L'État du Valais a su mettre en avant ce potentiel auprès des entreprises valaisannes en proposant tout récemment aux entreprises un guide « Plan de mobilité d'entreprise ».

Selon le bilan des gaz à effet de serre de l'administration cantonale présenté en juin 2021, les déplacements professionnels et déplacements pendulaires représentent 28% des émissions de l'administration. L'État doit dès à présent, lui aussi, mettre en place un plan de mobilité adéquat permettant d'atteindre des objectifs de réduction d'émission de CO<sub>2</sub>.

### **Conclusion**

Par ce postulat nous demandons au Conseil d'État de mettre en oeuvre un plan de mobilité de l'administration cantonale compatible avec le Plan climat valaisan, prévoyant notamment un tarif d'accès aux places de parc couvrant les charges afin que la prestation soit autofinancée.